

26 avril 2016

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 mars 2016 de M. Michel Nargi: «Travaux et logistique dans les immeubles des Minoteries».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Sachant que des travaux seront effectués dans les immeubles des Minoteries et que les ascenseurs seront hors fonction pendant six semaines, qu'en est-il de la demande d'un monte-escalier pour que les personnes âgées puissent se déplacer?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les travaux de rénovation des ascenseurs de l'immeuble sis rue des Minoteries 3 ont pu débuter déjà en mars dernier. L'installation d'un monte-escalier n'a pas été nécessaire car cette adresse a la particularité d'être équipée de deux ascenseurs, ce qui a permis par alternance de toujours assurer le fonctionnement d'au moins un dispositif.

Quant aux autres adresses, à commencer prochainement par la rue des Minoteries 5, un monte-escalier vient d'être commandé. Il sera installé dans l'immeuble concerné par les travaux de rénovation de l'ascenseur, fonctionnera pendant les travaux, puis, après mise en service du nouvel ascenseur, sera démonté et remonté dans la cage d'escalier de l'immeuble suivant et ainsi de suite.

Ces monte-escaliers fonctionneront au moyen d'une clé afin d'éviter dans la mesure du possible les usages abusifs et le vandalisme.

Chaque personne en ayant besoin pourra aller chercher une clé et un mode d'emploi en se déclarant auprès des médiateurs (arcade sise rue de Carouge 98), clé qui devra être restituée à la mise en service du nouvel ascenseur.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*